

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (C.S.S)  
DE LA ZONE SUDESSOR DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023**

Présidée par : M. Stéphane SINAGOGA, Sous-préfet d'Étampes

Objet : réunion de la C.S.S de zone regroupant les sociétés REFOOD, ESTHIMA et TRIADIS implantées sur la zone Sudessor d'Étampes.

Rédacteur : Thierry Costes  
P.J. : Liste des participants  
Mel : thierry.costes@essonne.gouv.fr

**I – Ordre du jour de la CSS :**

- Approbation du compte rendu de la CSS du 17/11/2022
- REFOOD :
  - bilan d'activité et de prévention des risques
  - point sur les nuisances olfactives tant sur le site que lors des épandages
- TRIADIS :
  - bilan d'activité et de prévention des risques
- ESTHIMA :
  - bilan d'activité et de prévention des risques
- Bilan des contrôles réalisés par l'inspection des installations classées (DRIEAT)

Les présentations effectuées par les exploitants et les services de l'État sont disponibles sur le site internet des Services de l'État dans l'Essonne à l'adresse suivante :  
<https://www.essonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement/Les-commissions-de-suivi-de-site-CSS/CSS-de-la-ZI-SUDESSOR-d-Etampes>

**II – Points examinés :**

**1 - Proposition d'approbation du compte rendu de la précédente CSS du 17 novembre 2022**

Le compte rendu est approuvé par l'ensemble des membres présents ; aucune observation.

**2 - Bilan d'activité et de prévention des risques présenté par chaque exploitant et bilan des contrôles réalisés par les services de l'État**

**2-1 - Société ReFood Biogaz**

Voir présentation transmise par le Directeur général délégué en amont de la CSS et mise en ligne sur le site internet des Services de l'État dans l'Essonne.

## Commentaires de l'exploitant :

### Présentation du groupe :

L'entité Refood appartient à la division Organics2Power qui appartient à SARIA qui fait partie du groupe RETHMANN composé de 180 000 collaborateurs dans le monde, répartis au sein de quatre business units :

- REMONDIS : environnement et services.
- RHENUS LOGISTICS : fret logistique.
- TRANSDEV : activité de transport. La société est actionnaire majoritaire.
- SARIA : bio-industries.

### - Fiche d'identité 2022 :

Date arrêtée au 19/11/2022 suite à l'incendie du TGBT.

Le tonnage de digestat épandu correspond à une économie d'engrais azoté provenant de l'industrie chimique de 1433 tonnes.

- Refood Biogaz est devenu Refood Île-de-France depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023.

S'agissant d'une fusion entre deux entités du groupe (une usine située dans le Nord et celle située à Etampes), il n'y a pas de changement de numéro de SIREN.

### - Bilan d'activité :

L'incendie du TGBT s'est produit le 19 novembre 2022, juste après le curage et la révision de la cuve d'acidification.

Le directeur a été prévenu à 3h30 du matin et est arrivé sur site à 4h du matin. Le TGBT a été complètement détruit par l'incendie.

Des groupes de secours ont été mis en place pour torcher le maximum de biogaz, sachant que les réservoirs étaient peu remplis, car un arrêt pour maintenance venait d'être effectué. Il n'y a pas eu de rejet accidentel de biogaz dans l'atmosphère.

A la suite de la mise en place d'un plan d'action, à ce jour, toutes les opérations ont été effectuées et le site est à nouveau opérationnel.

Le changement de TGBT a été pris en charge par les assurances.

Durant cette période, l'activité étant à l'arrêt, le curage du digesteur situé à proximité a été effectué.

### - Tonnages collectés par code déchets :

Code 02 02 03 : correspond aux grandes et moyennes surfaces qui sont nos principaux clients.

Nous avons perdu certains marchés notamment sur les boues, car il n'y a plus d'emballage, ce sont d'autres méthaniseurs qui ont récupéré l'activité.

### - Bilan environnemental :

Analyse de la valeur agronomique et analyses bactériologiques du digestat

Nous avons une stabilité au cours des années avec un digestat plutôt liquide avec environ 3 % de matière sèche, et un fertilisant utilisé par les agriculteurs pour sa tenue en azote aux alentours de 7 à 8 kg par m<sup>3</sup>.

Concernant les éléments de traces métalliques, nous avons une conformité pour chaque élément analysé avec des seuils qui sont environ 100 fois inférieurs aux limites réglementaires.

Concernant les traces organiques et du PCB, il y a une conformité vis-à-vis des limites fixées par la réglementation.

- Prévention des risques et nuisances :

Pas de plainte à ce jour sur les épandages réalisés en 2023, sachant que de grosses actions ont été menées durant l'été notamment sur la partie enfouissement.

- Incidents :

Concernant le débordement des eaux usées, ils se produisent à chaque fois sur le même regard. En 2023, nous avons investi 150 000€ sur la refonte du réseau des eaux usées (il n'y a pas eu de débordement pour 2023), il s'agit d'une partie des travaux que nous allons continuer sur 2024.

Nous allons continuer à investir en 2024 avec le contrôle par SUEZ de notre réseau d'eaux usées qui a été laissé un peu de côté à cause de l'incendie du TGBT.

### **Bilan des contrôles réalisés par l'inspection des installations classées (DRIEAT)**

Voir présentation transmise par le Directeur de la DRIEAT en amont de la CSS et mise en ligne sur le site internet des Services de l'État dans l'Essonne.

Inspection du 13/09/2023 :

Tous les points de l'inspection de 2022 ont été résolus.

Concernant l'unique non conformité relevée, l'exploitant a élaboré un plan de contrôle de ses installations qui consiste à effectuer tous les six mois un contrôle interne de détection de gaz, et tous les trois ans à faire appel à une société extérieure pour le réaliser, mais le plan de maintenance doit être resserré au-delà de la période de garantie des installations.

### **Question Collège Riverains :**

Comment sont évalués les 150 nano m<sup>3</sup> de rejet lors de l'incendie ?

### **Réponse de l'exploitant :**

Il s'agit de normo m<sup>3</sup> (et non de nano m<sup>3</sup>) qui correspondent aux m<sup>3</sup> ramenés aux conditions normales de baisse de température.

### **Question Collège Riverains :**

Certains agriculteurs refusent le digestat, car il contiendrait des particules de plastique. Y a t'il eu une amélioration depuis ?

### **Réponse de l'exploitant :**

Nous assurons une double filtration avant épandage, doublée d'un contrôle en interne de la qualité du digestat avant épandage.

### **Question Collège Riverains :**

Concernant les surfaces à épandre, ne craignez-vous pas qu'avec les nouvelles installations de méthanisation agricole les surfaces se réduisent ?

### **Réponse de l'exploitant :**

Certains agriculteurs historiques de notre plan d'épandage ont investi. Aujourd'hui, notre plan d'épandage est stable notamment sur la zone d'Etampes.

### **Question Collège Riverains :**

Vous avez indiqué avoir une baisse d'activité par rapport à la concurrence, sur quel produit êtes vous en concurrence ? La présence de méthaniseurs de plus en plus nombreux vous inquiète t'elle ?

**Réponse de l'exploitant :**

Nous sommes en concurrence sur l'ensemble de nos produits. Les grandes et moyennes surfaces sont nos principaux clients, ils représentent 60 % des produits que nous traitons. Ce sont des matières conditionnées. Les agriculteurs se positionnent sans nécessairement avoir les outils de traitement adaptés.

A l'origine, ils traitaient la matière première qu'ils produisaient. Mais n'ayant pas assez de matière et se rendant compte que l'injection de gaz est plus bénéfique, ils ont cassé les prix et créé une concurrence déloyale. Nous avons cependant des plans de développement sur de nouveaux marchés notamment sur la restauration.

**Remarque de M. le Sous-préfet :**

Les méthaniseurs qui sont présents dans le sud Essonne n'ont d'intrants que des végétaux, il n'y a pas d'intrants alimentaires.

**Remarque de la DRIEAT :**

Pour l'instant il n'y a que 4 méthaniseurs agricoles dans le département qui sont des petites unités (trois relèvent du régime de la déclaration, un seul du régime d'enregistrement).

Il va également y avoir un nouveau marché qui va s'ouvrir avec la collecte séparée des biodéchets qui rentrera en application au 1<sup>er</sup> janvier 2024, et qui n'aura pas forcément vocation à alimenter les méthaniseurs agricoles.

**Question Collège Collectivités :**

Nous avons eu des remontées de riverains Etampois qui se plaignaient des odeurs. Ils sembleraient que cela ne provienne pas de votre société mais des odeurs de boues de station d'épuration. Nous sommes en train de rechercher la société responsable de l'émission de ces odeurs.

**Remarque de M. le Sous-préfet :**

Nous sommes en limite de l'exercice, car il y a des ressenties mais très peu de précisions de données, nous sommes dans l'incapacité de situer précisément d'où proviennent les odeurs et localiser la parcelle responsable d'émission de ces odeurs.

**Question Collège Riverains :**

Au niveau de l'enquête publique, il y a eu une unification des transvasements de restes d'animaux et vous augmentez la capacité de 5 tonnes à 12 tonnes, mais restez-vous toujours sur des transvasements de restes congelés ?

**Réponse de l'exploitant :**

Non, les restes d'animaux ne sont pas congelés, il s'agit de carcasses d'animaux qui sont récupérées en boucherie. Elles sont ensuite stockées dans un conteneur frigorifique afin d'éviter qu'elles se dégradent. Elles sont expédiées sur d'autres sites notamment en Bourgogne. Parfois elles sont transvasées directement à l'arrière du camion.

**Question Collège Riverains :**

Vis-à-vis de l'enquête avez-vous respecté les délais, les affichages ...

**Réponse de l'exploitant :**

C'est une participation par pont électronique, il n'y a pas eu d'affichage.

**Question Collège Riverains :**

Certains camions de digestat traversent toujours la commune de Brières les scellés.

**Réponse du Maire de Brières les scellés :**

S'ils continuent à traverser la commune, les transporteurs seront mis à l'amende. Ils n'ont pas à emprunter la route départementale qui est interdite au plus de 3,5 tonnes.

**Remarque de M. le Sous-préfet :**

Avant la mise en place d'opérations de contrôle coercitif avec la Gendarmerie, afin de sensibiliser les chauffeurs de poids lourds, vous devez faire de la communication et de la pédagogie vers les transporteurs.

**Question du collège Riverains / Associations :**

Les nouveaux méthaniseurs sont parfois installés dans des endroits où il est nécessaire de traverser un village.

La problématique est que d'un côté nous favorisons l'implantation de méthaniseurs et la production de biogaz sans évaluer l'impact du développement des transports que cela engendre.

**Réponse de M. le Sous-préfet :**

La réflexion existe. Bien que sur les méthaniseurs agricoles les circuits soient beaucoup plus courts, il y a effectivement des norias de camions mais qui sont également présents lors des périodes de récoltes lorsqu'il y a des cultures. Afin d'éviter les norias de camions des propositions de mise en place de lagune déportée pour être au plus proche des lieux d'épandage ont été effectuées.

**Remarque du collège Riverains / Associations :**

Nous ne voudrions pas que le sud Essonne devienne le « méthaniseur » des zones urbaines avec des norias de camions remplis de biodéchets, compte tenu de la loi du 1<sup>er</sup> janvier 2024 sur les biodéchets qui va entrer en vigueur.

**Réponse de M. le Sous-préfet :**

Les modèles de méthaniseurs qui sont mis en place dans le sud Essonne au titre des installations classées sont des méthaniseurs agricoles de petite capacité.

**Réponse de la DRIEAT :**

Actuellement, nous avons les gros méthaniseurs industriels de la Varenne Jarcy, de Vert-le-Grand (Sémardel) et d'Etampes (Reefood) qui sont destinés à capter les gisements de biodéchets, et quatre petits méthaniseurs agricoles répartis dans le sud Essonne avec uniquement des intrants végétaux.

**Remarque de M. le Sous-préfet :**

Dans le cadre du traitement des biodéchets dans le sud Essonne, afin d'éviter des norias de camions supplémentaires et dans un souci d'éviter des coûts supplémentaires pour les collectivités, certains modèles de récupération sont à l'étude au niveau des collectivités pour, par exemple, mettre les deux sacs dans la même poubelle. Les élus réfléchissent au modèle économique le mieux adapté.

**Remarque du collège Riverains / Associations :**

Le traitement des biodéchets va générer un nouveau sac plastique renforcé, de couleur différente. On va donc générer du plastique supplémentaire pour traiter des biodéchets, ce qui est inquiétant.

**Réponse de Monsieur le Sous-préfet :**

les modèles de collecte sont très différents d'une collectivité à l'autre. Certaines collectivités ne ramassent la poubelle jaune qu'une fois par mois, les biodéchets (pour les communes qui l'ont mis en place) une fois par mois etc.

**Question du collège Riverains / Associations :**

En ce qui concerne la mairie de Morigny-Champigny, nous n'avons jamais reçu les flyers d'information.

**Réponse de l'exploitant :**

Je le note et ils vous seront envoyés.

**Question du collège Riverains / Associations :**

Nous avons eu des nuisances olfactives ce matin et hier soir sur Morigny-Champigny ainsi que sur Etampes.

**Réponse de l'exploitant :**

Nous avons eu des remontées de nuisances olfactives cette semaine et nous avons été en contact avec la mairie d'Etampes. Nous lui avons indiqué que nous avons terminé notre plan d'épandage et que les odeurs n'étaient pas de notre fait. La mairie d'Etampes communique également le plan d'épandage auprès de la population.

**Remarque du collège Riverains / Associations :**

Il faut cependant reconnaître qu'en ce qui concerne les nuisances olfactives la situation s'est nettement améliorée.

**2-2 - Société Triadis**

Voir présentation transmise par le Directeur en amont de la CSS et mise en ligne sur le site internet des Services de l'État dans l'Essonne.

Commentaires de l'exploitant

Il s'agit d'une présentation uniquement pour l'année 2022. L'année prochaine il y aura les résultats de l'ensemble de l'année 2023 et du 1<sup>er</sup> semestre 2024 qui seront intégrés dans la présentation.

Bilan d'activité 2022 :

## Protection de l'environnement :

Les 160 tonnes d'emballages plastiques (polyéthylène haute densité) valorisés qui étaient auparavant envoyées en incinération déchets dangereux sont aujourd'hui valorisées en valorisation matière. En 2023, 200 tonnes d'emballages plastiques devraient être valorisées.

Nous avons testé en 2023 un poids lourd électrique avec un rayon d'action limité mais qui nous permettra de faire des collectes en local.

Projets 2023 :

Le groupe motopompe incendie a été acheté et permet l'utilisation des eaux de bassin en eaux d'extinction. Il sera fonctionnel au mois de novembre prochain.

Il vient compléter les deux bouches d'incendie présentes à l'extérieur du site. Cela permet de s'affranchir de toute difficulté en cas de coupures d'eau sur le réseau.

Mise en place d'un système de filtre UV en sortie de bassin permettant de laver et rincer les emballages auparavant effectués avec de l'eau potable. Ainsi, depuis le mois de juin 2023 les eaux de bassin après filtration charbon actif sont filtrées en UV pour s'assurer de leur innocuité (microbiologique et bactériologique) afin de pouvoir être

utilisées en interne sur le site. Nous en sommes à un peu plus de 250 m<sup>3</sup> d'eau économisés.

### **Bilan des contrôles réalisés par l'inspection des installations classées (DRIEAT)**

Voir présentation transmise par le Directeur de la DRIEAT en amont de la CSS et mise en ligne sur le site internet des Services de l'État dans l'Essonne.

Commentaires de l'inspecteur de la DRIEAT

- Inspection du 17/10/2023
- Concernant les suites des précédentes inspections, en termes de gestion des sous-traitants, TRIADIS a élevé son niveau concernant les démarches de certification qualité, ce qui lui permet désormais de répondre à la prescription que les sous-traitants remplissent correctement leur mission.
- S'assurer de la mise en œuvre de TRACKDECHETS concernant la traçabilité des déchets, outil développé depuis 2 ans.
- Prévention de la pollution des milieux aquatiques: s'assurer que l'auto surveillance est effectuée.
- Concernant les conditions de stockage des déchets : aucune non-conformité n'a été relevée.

### **Question Collège Riverains / Associations**

L'alerte envoyée par SMS lors de l'exercice PPI n'a pas été reçue sur les portables abonnés chez SFR.

### **Réponse du Bureau Défense et Protection civile de la Préfecture**

Le système de lancement d'alerte s'appelle FR ALERT et s'applique en France depuis juillet 2022 (directive Européenne). Il ne s'agit pas de SMS mais d'une notification qui s'impose à tous les portables quel que soit l'opérateur. L'étendue de la zone à couvrir par FR ALERT durant l'exercice a été décidée par Monsieur le Sous-préfet, Directeur des Opérations. La commune d'Etampes et quelques communes limitrophes ont été destinataires de l'alerte.

Le système a été utilisé en mode « Exercice » et dans ce cadre-là certains opérateurs peuvent ne pas recevoir de notification. Il y a encore des marges de progression à effectuer avec ce système.

### **Point exercice PPI TRIADIS du 20 avril 2023**

Le site TRIADIS étant classé Seveso seuil haut depuis 2017, il est soumis à un exercice PPI tous les 3 ans. Il s'agissait du 2ème exercice sur le site.

Globalement il n'y a pas eu de difficulté majeure, cependant concernant les points de bouclage de la zone impactée mis en place par la Gendarmerie, un des points devra être revu.

De même la chaîne d'alerte est à préciser afin que l'appel émis à destination de la Préfecture arrive au bon interlocuteur.

La sensibilisation des riverains au risque qui les entoure doit être améliorée, c'est un travail de longue haleine à effectuer en lien avec les mairies concernées.

### **Remarque Sous-préfet :**

La qualité de circulation de l'information entre le PCO et les communes limitrophes est à accentuer.

### **Question Collège Riverains / Associations**

Qu'en est-il de l'herbicide MCPA qui avait été détecté en 2023 ?

#### **Réponse de l'exploitant :**

Concernant le MCPA nous respectons l'arrêté préfectoral. Nous détectons néanmoins des traces sur certains mois qui sont pour la santé humaine des valeurs acceptables. Vous avez accès à l'ensemble des relevés d'analyses qui sont publics.

### **Question Collège Riverains / Associations**

Est-il possible d'augmenter la fréquence des contrôles médicaux des employés dans un objectif de prévention / sécurité ?

#### **Réponse de l'exploitant**

Nous nous appuyons sur la médecine du travail qui recommande un suivi renforcé ou non en fonction du poste occupé par l'agent.

En parallèle de ce suivi médical, il y a également la cartographie des actions chimiques dangereuses qui permet d'avoir la liste des zones dangereuses avec le port du masque obligatoire.

### **Question Collège Riverains / Associations**

L'action de sensibilisation aux formations, effectuée auprès de vos sous-traitants, va-t-elle être pérenne ?

#### **Réponse de l'exploitant**

Oui. Début 2024, nous disposerons de l'ensemble des diplômes et habilitations des personnes intervenant sur notre site. L'objectif est de s'assurer que les personnes intervenant sur notre site ont bien été formées, qu'elles ont le niveau de compétences requis et qu'elles sont en capacité d'effectuer les réparations.

### **Point sur l'incident du 17 octobre 2023**

#### **Commentaire de l'exploitant :**

Un départ de feu s'est produit le 17 octobre 2023 à 8h50 sur une benne de déchets métalliques contenant des bouteilles de propane ou butane mal vidangées (présence de gaz résiduel) qui se seraient vidées lors du basculement au fond de la benne.

Le site a été évacué, le plan d'opération interne a été déclenché et les ESI (équippers de seconde intervention) sont intervenus immédiatement.

Le feu a été éteint en 25 minutes par les ESI avec utilisation des RIA (robinet d'incendie armé) avant même l'arrivée des pompiers qui ont été alertés conformément aux procédures du site.

Aucun incident sur le personnel. L'ensemble des eaux d'extinction (10 m<sup>3</sup>) a été récupéré par le bassin évènementiel.

Des actions correctives ont été mises en place : suspension du tri des cartouches de gaz qui seront désormais envoyées vers une unité de traitement d'aérosols, ou inertage des cartouches de gaz avec de l'eau.

### **Présentation d'Esthima**

Voir présentation transmise par la Directrice d'Esthima en amont de la CSS et mise en ligne sur le site internet des Services de l'État dans l'Essonne.



**Remarque Collège Riverains / Associations**

Ce qui nous inquiète ce sont les rejets de polluants dans l'atmosphère.

**Réponse de l'exploitant**

Des contrôles sont effectués et nous sommes toujours en dessous des valeurs limites d'émissions (VLE).

**Remarque Collège Riverains / Associations**

Si l'opérateur suit le mode opératoire il ne devrait donc pas y avoir de problème.

**Réponse de l'exploitant**

Exactement.

Le Sous-préfet d'Étampes



Stéphane SINAGOGA

### Commentaires de la Directrice

Nous représentons trois marques :

- Esthima : animaux de compagnie,
- HORSIA : crémation des chevaux
- et Cyclavet : récupération des déchets vétérinaires.

La présentation comprend les chiffres de l'année en cours comparés à la même période de 2022.

3 types de crémation existent :

- plurielle : pas de récupération de cendres par le propriétaire de l'animal
- individuelle : récupération des cendres de l'animal
- Privée : crémation avec service funéraire

L'activité HORSIA est très dense et nous n'arrivons pas à répondre à la demande.

MNU : médicaments non utilisés.

### **Bilan des contrôles réalisés par l'inspection des installations classées (DRIEAT)**

Voir présentation transmise par le Directeur de la DRIEAT en amont de la CSS et mise en ligne sur le site internet des Services de l'État dans l'Essonne.

Le contrôle inopiné Air effectué en 2022 (l'exploitant est prévenu en début d'année qu'il aura un contrôle dans l'année) ayant fait l'objet d'une non-conformité (écart sur le four collectif), a été répété le 16 mai 2023.

L'inspection a été effectuée sur tous les thèmes, sauf le sujet des rejets air effectués en 2022.

Non conformités relevées :

- Prévention du risque incendie : sur tous sites industriels les eaux d'extinction d'incendie doivent être retenues sur site afin d'être traitées par la suite si besoin.

Il y a une vanne d'isolement sur le site, l'exploitant ne savait pas la faire marcher et son signalement n'était pas suffisant.

### **Question Collège Collectivités**

Nous avons constaté en début d'année un dégagement de fumée noire ?

#### **Réponse de l'exploitant**

Cela est dû à la manière de travailler de certains agents sur les fours, notamment les deux fours individuels. En fonction de la grosseur des animaux, la manière dont les corps sont introduits dans les cellules diffère et cela peut générer des fumées. Nous mettons tout en œuvre pour apporter les correctifs nécessaires (formation des agents).

### **Remarque Collège Riverains / Associations**

Sauf erreur, ce sont les deux fours qui n'ont pas de filtres à particules.

#### **Réponse de l'exploitant**

Oui, mais ce ne sont pas des filtres à particules mais des filtres tout court.